

France, l'Allemagne et la Scandinavie ainsi que de l'Europe de l'Est. Si SIA continue à desservir l'Europe, Air Canada devra presque sûrement mettre fin à son service entre Toronto et Vienne.

Les répercussions des activités de SIA sur les marchés canadiens en Europe et en Asie, jumelées à l'absence d'avantages réciproques pour les transporteurs canadiens, inquiètent sérieusement le Canada.

Au cours de plusieurs consultations bilatérales entre hauts fonctionnaires, représentants des sociétés aériennes et ministres des affaires étrangères, le Canada a tenté, sans succès, de mettre un frein au déséquilibre croissant des avantages, en particulier l'érosion constante de ses services transatlantiques, et de renégocier un échange de droits de trafic mieux équilibré.

Le Gouvernement du Canada est maintenant d'avis que seul un délai fixe pour le règlement du problème pourra mener à des négociations sérieuses et productives. Par conséquent, le 16 août 1991, le Canada a présenté à Singapour un avis de résiliation de l'accord de transport aérien, qui prendra effet le 16 août 1992. Ainsi, les deux parties auront 12 mois pour trouver une solution.